

M. Aurelien CHICOT

SAS PROPULS'

La Valoche

49190 ROCHEFORT SUR LOIRE

Vandoeuvre, le 03 Novembre 2021

Département formation

Contact : secretariat.cnh@inrs.fr

Ref : F2021/GME/115/1204121

Objet : Demande d'habilitation Prévention des risques liés à l'activité physique - industrie, BTP, commerce et activités de bureau

Madame, Monsieur,

Faisant suite à la demande d'habilitation de votre organisme au dispositif de formation :

Acteur Prap-IBC

et à l'examen de votre dossier par votre CARSAT/CRAM/CGSS/CSS de rattachement et par la commission Nationale d'Habilitation qui s'est réunie le 27/03/2018, nous avons le plaisir de vous informer que votre organisme :

Est habilité à dispenser la formation pour une durée de 5 ans à partir du 27/03/2018 jusqu'au 27/03/2023

sous réserve du respect du cahier des charges établi par le réseau prévention. Pour cette période, il vous est attribué le numéro d'habilitation suivant : 1508455/2018/Prap-IBC-01/O/10

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.



Gérard Moutche
Chef du département Formation de l'INRS

Modification par l'INRS de nos validités de formations ci-dessous :

Liste des habilitations de mon entité				
Statut		Date		Réinitialiser
1508455/2018/Prap-IBC-01/O/10	Prap-IBC 1	27/03/2018	22/12/2023	VALIDE
1508457/2020/RPS-01/O/10	RPS 1	24/09/2020	24/09/2025	VALIDE
1508459/2018/SST-01/O/10	SST 1	27/03/2018	22/12/2023	VALIDE
1508461/2020/SST-02/O/10	SST 2	25/06/2020	25/06/2025	VALIDE